NOTE D'INFORMATION

AXA PERFORMANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23097 en date du 21/06/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
S.A au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social : 5-7 Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA - 20 100
Tél : (212 22) 25 00 50
Fax : (212 22) 23 08 26 26

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

M.Z

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AXA PERFORMANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000035750**
- Date et référence de l'agrément : **29/07/2020, GP20105**
- Date de création : **25/07/2000**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre au 30 septembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représenté par **Monsieur Mohamed Younes BENJELLOUN**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **M. Mohamed HDID**

M.Z

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **80% MBI Global (calculé par BMCE Capital) et 20% MASI rentabilité Nette (calculé par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'être essentiellement investi sur le marché obligataire avec une sensibilité dupliquant celle de l'indice MBI Global (objectif applicable pour la poche obligation) tout en se laissant la marge d'investir une partie des actifs du fonds en actions afin de profiter d'une éventuelle hausse du marché actions, et ce, en respectant les règles prudentielles en vigueur.**

 Le fonds a également comme objectif de surperformer l'indice de référence choisi.
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera en permanence investi dans les instruments financiers suivants avec un maximum de:

 - **60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'« OPCVM Actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.**
 - **90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'« OPCVM Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.**

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

 - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;**
 - **Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **AXA Assurances Maroc.**

MZ

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/08/2000.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Tous les vendredis après-midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 11 heures au plus tard pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.**
- Affectation des résultats : **Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé du :**
 - **Président Directeur Général d'AXA Assurances Maroc ;**
 - **Directeur Financier d'AXA Assurances Maroc ;**
 - **Directeur général de CFG Gestion.**

 Cette décision est actée par un procès-verbal signé par les deux parties. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca.

 Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

M.Z

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pas de cas d'exonération des commissions de souscription et de rachat.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais Commissaire aux comptes	20 000,00 dhs HT annuels
Commissions AMMC	0,025% HT
Frais Dépositaire	0,050% HT
Frais Maroclear	Annuel: 3 600,00 dhs HT; Trimestriel: selon la réglementation en vigueur
Frais Vie sociale	20 000,00 dhs HT annuels
Frais Société de gestion	Selon les modalités fixées dans le mandat de gestion

M.7